Département des Finances locales

Direction de la Tutelle financière

Avenue Gouverneur Bovesse, 100
B-5100 NAMUR (JAMBES)

Tél. : +32 (0)81 32 37 42
tutellefinanciere.interieur@spw.wallonie.be

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres et membres des Collèges Communaux

Nos réf. : 51101/050101/FIN/délais paiement/2024-
Vos contacts :
Edouard Kouadjo, Gradué - tchondjo.kouadjo@spw.wallonie.be, 081/32.32.14
Nathalie Taburiaux, Attachée - nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be, 081/32.36.67
Michel Charlier, Directeur - michel.jeancharles.charlier@spw.wallonie.be, 081/32.37.42

Objet : Enquête sur les délais de paiement – Demande de la Commission européenne – Second semestre 2023.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, et de l'application de la directive européenne 2011/7/UE du 16 février 2011, la Commission européenne souhaiterait disposer des délais de paiement appliqués par les pouvoirs locaux **pour le second semestre 2023**, afin « d'avoir *une vue plus complète de la manière dont la Belgique garantit le respect des obligations découlant de ladite directive* ».

Afin de répondre à cette nouvelle demande de la Commission européenne (pour votre information, ladite Commission n'est pas satisfaite actuellement des retours reçus de notre pays et envisage des sanctions), je vous demande donc instamment de bien vouloir consacrer un peu de temps à compléter le fichier ci-joint (tableau et questions) et de le transmettre, **avant le 9 février 2024**, par courrier électronique aux adresses suivantes :
tchondjo.kouadjo@spw.wallonie.be
et nathalie.taburiaux@spw.wallonie.be.

En vous remerciant de votre implication et de votre bonne volonté, veuillez recevoir, Mesdames et Messieurs les bourgmestres, Mesdames et Messieurs les membres des collèges communaux, mes salutations les meilleures.

Le Directeur général
Marco ALIBONI

www.wallonie.be
N° vert : 1718(informations générales)